RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LILLE METROPOLE - 5910 - Actes des sociétés (A) - Dépôt le 30/12/2024 - 26697 - 2002 B 01299 - 434 036 042 - 3 BRASSEURS INTERNATIONAL

3 BRASSEURS INTERNATIONAL
Société par Actions Simplifiée au capital de 39 261 030 euros
Siège social : 4 rue de l'Espoir
59260 LEZENNES

434 036 042 RCS LILLE METROPOLE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT EN DATE DU 14 NOVEMBRE 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE,
LE QUATORZE NOVEMBRE,

Le Président, la société AGAPES, Société Anonyme au capital de 136 633 328 €, dont le siège social est à LEZENNES (59260), 4 rue de l'Espoir, 477 380 422 RCS Lille Métropole, représentée par Madame Marion MENET, sa Présidente Directrice Générale,

A DECIDE CE QUI SUIT :

PREMIERE DECISION : REVOCATION DU DIRECTEUR GENERAL

Le Président prononce la révocation de Monsieur Fabien PESSOT de ses fonctions de Directeur Général de la Société à compter du 4 novembre 2024.

DEUXIEME DECISION : NOMINATION D'UN NOUVEAU DIRECTEUR GENERAL

Le Président désigne Monsieur Jonathan HABIB (de nationalité [redacted] né le [redacted] à [redacted] demeurant à [redacted] en qualité de nouveau Directeur Général de la Société à compter du 4 novembre 2024.

Monsieur Jonathan HABIB a d'ores et déjà accepté ces fonctions pour le cas où elles lui seraient confiées.

TROISIEME DECISION : POUVOIRS POUR LES FORMALITES

Le Président confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président.

Le Président
AGAPES SA, représentée par
Madame Marion MENET

MARION MENET BUCHSENSCHUTZ (14 nov. 2024 15:10 GMT+1)